

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL

E FOOT 38

le Foot en Isère, Moi j'adhère



SAISON 2024-2025

Ensemble de PV n° 669
du 5 septembre 2024



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995 et sera rebaptisé Espace Michel Muffat-Joly le 3 juillet 2022.



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 3 septembre 2024

Procès-Verbal N° 669

VOËU DE RETABLISSEMENT

Le Président du District

Les membres et le personnel souhaite un prompt et complet rétablissement à Ali El Gharbi, membre de la commission Ethique et Prévention, suite à son souci de santé

FRAIS ARBITRAGE 2024-2025 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2024-2025 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U20 D1 et U17D1.

VOEUX DES CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District, qui aura lieu le 22 ou 23 novembre 2024, Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 4 octobre au plus tard.**

APPEL A CANDIDATURES CLUB D'ACCUEIL DE NOS ASSEMBLEES GENERALES 24-25

Le Comité de direction du 4 juillet dernier a fixé les prochaines dates des Assemblées du District saison 24-25

Elles se tiendront :

- Pour l'AG d'Hiver le vendredi 22 ou samedi 23 novembre 2024
- Pour l'AG d'Eté le vendredi 27 ou samedi 28 juin 2025

Si vous souhaitez accueillir une de ces Assemblées vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre candidature, nous reviendrons alors vers vous pour le cahier des charges.

Merci à vous !

NOUVEAU ATTESTATION AFFILIATION

Nous vous informons qu'une nouvelle fonctionnalité via footclubs permet d'éditer une attestation d'affiliation FFF :

Dans footclubs, « **Organisation** » puis « **Editions et extractions** » Sélectionnez « **Attestation affiliation** »

The screenshot shows the 'Organisation' menu on the left with 'Editions et extractions' selected. The main content area shows the 'Attestation affiliation' option highlighted with a red circle. Below it, there are options for 'Détail comptes', 'Derniers relevés', 'Educateurs', 'Membres', 'Fiche club', and 'Attestation affiliation'. A dropdown menu is open showing account numbers: 0000 - FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL, 8600 - LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL, and 8602 - DISTRICT DE L ISERE. There are also radio buttons for 'Seulement les écritures non marquées' and 'Toutes les écritures', a checkbox for 'Marquer les écritures non marquées', a date range selector, and radio buttons for 'Liste PDF' and 'Extraction MS Excel'.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr
CTDA	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION ARBITRES

MARDI 03 / 09/ 2024 à 18h30

Procès-Verbal N°669

Président : N'AIT DRISS Youssef (CD)

Présents : SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean-Marie - DEHMANI Monia - DETHOOR Sylvain
HUERTAS Pierre - SAINT ALBIN Laurent - BELBACHIR Hamza – ABELA Stephane,
THEVENIN Cyril (CD) , SPARAPANO Patrick

Excusés : FERNANDES Carlos - PICARD Brice - LALO Aboubakar - VAGNEUX Luc - KHAL Amenay –
MILED Faycal

Assiste : CTDA – BEN EL HADJ Hakim

arbitres-isere@isere.fff.fr

NOTE AUX ARBITRES

INFORMATIONS SAISON 2024 -2025

Les observations pour la saison 2024/2025 seront faites au rang avec les notes des observateurs et les bonus /malus .

Les arbitres assistants ont les memes obligations que les arbitres D1/D2 et doivent faire 2 observations ou 1 tutorat .

Toutes les explications seront données aux arbitres le jour du stage de début de saison.

Réunions plénières de la CDA pour cette saison avec la présence de tous les membres :

Mardi 22 octobre 2024

Mardi 17 décembre 2024

Mardi 14 ou 21 janvier 2025 (si besoin)

Mardi 25 février 2025

Mardi 22 avril 2025

Mardi 27 mai 2025

RAPPEL STAGE ANNUEL

Le stage annuel de début de saison des arbitres aura lieu le **SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024** au **TSF DE VOIRON** sur les séances en salles et au **Stade de LA MURETTE** pour les tests physiques. Tous les arbitres concernés ont reçu un mail d'informations de l'organisation.

Les **émargements** seront **obligatoires** dès votre arrivée et pris en compte dans les classements de fin de saison.

DESIGNATEURS

Nom	Catégorie	Téléphone	Mail
Amenay KHAL	<u>Assistants</u> : Ligue/District <u>Centraux</u> : D1 – D2 <u>Ligue Jeunes</u> : U20R2 – U18R1 Coupe de France - Coupe Isère Groupe Promotionnel	-	khialamnay@gmail.com
Jean-Marie KODJADJANIAN	<u>Centraux</u> : D3 - D4 – D5	06 21 31 09 49	designationarbitresisere@gmail.com
Fayçal MILED	<u>Féminines</u> : District et Ligue	06 70 54 86 05	faycemld@yahoo.fr
Stephane CUSANNO	<u>Distrcit Jeunes</u> : U17 <u>Ligue Jeunes</u> : U16 R2 - U15 R1/ R2 - U14 R1/R2	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
Cyril THEVENIN	<u>District Jeunes</u> : U20 – U15	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
Laurent SAINT ALBIN	Tutorats JAD Stagiaires + Suivi	06 15 74 99 77	tutorat.arbitre38@gmail.com
Patrick SPARAPANO	Observateurs	07 83 30 10 74	psparapano@gmail.com

Président
N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction
SABATINO Joseph

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 3 Septembre 2024 à 18H

Procès-Verbal N°669

Président : DUTCKOWSKI Yohan,
Présent : DUTCKOWSKI Yohan

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2024-2025.

Courrier :

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

RECRUTEMENT

La commission de délégation recherche, pour la saison 2024-2025, **des nouveaux délégués** pour étoffer son effectif.

Si vous avez un minimum de connaissance sur les lois du jeu ainsi qu'en informatique, vous pourrez suivre une formation pour devenir délégué de District.

Pour toutes informations ou candidature, merci de faire un mail auprès de la commission.

Désignations :

WEEK END DU 7 ET 8 SEPTEMBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D1	ST MARTIN D'HERES	PAYS VOIRONNAIS	GIRARD VEYRET NORBERT	FRAIS AU CLUB ST MARTIN D'HERES

WEEK END DU 14 ET 15 SEPTEMBRE 2024

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U20 D1 POULE C	MOS3R	DOMARIN	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU CLUB DE MOS3R
U20 D1 POULE C	GVHD	NIVOLAS	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB GVHD
U15 D1 POULE A	ST MARTIN D'HERES	VALLEE GRESSE	GUIGON FLORIAN	FRAIS AU CLUB ST MARTIN D'HERES



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 03 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 669

Président : M. Mallet
Présents : MM Mallet ; Montmayeur

CONVOCATION

La commission Ethique et Prévention recevra au District de l'Isère le mardi 10 Septembre à 18h30 le Président du FC PONT DE CLAIX accompagné de Mr DJOHOR Abdelmoumen et du parent accompagnateur ainsi que le Président de PIERRE CHATEL accompagné de Mr GUY Patrick

RECIDIVE CLUBS

Saison 2023-2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOMENE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 19 Octobre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 14 Novembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 5 Décembre 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 30 Janvier 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MOIRANS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 13 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Février 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST QUENTIN FALLAVIER

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 26 Mars 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST GEORGES DE COMMIERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 9 Avril 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 16 Avril 2025

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2
USVO (D1) ; VOREPPE (D2) ; USVO (U20D1) ; ST MARCELLIN (U20D1) ; USVO (U15D1) ;
DEUX ROCHERS (U17D2) ; CHATTE (U15D2)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2025

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes **dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes reçues et validées

Beaucroissant ; Beauvoir ; LCA Foot 38 ; Sud Isère ; Tullins ; UOP ; Vallée de la Gresse

Listes reçues mais NON validées

Lauzes ; Turcs Verpillère



COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 03 septembre 2024

Procès-verbal n ° 669

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

Excusés : Laurie Strappazzon, Lucie Mathieu, Diane Applanat, Allisson Poinard, Christan Bayle

Courriers : BOURBRE, MOIRANS FC, MJC SAINT HILAIRE DE LA COTE, FC SAINT ALBIN DE VAULSERRE, UOP, VANESSA BILLARD, PAYS VOIRONNAIS, GRESIVAUDAN, ACADEMIE DU BRION

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pour la saison 2024-2025, il n'y aura aucune modification d'horaires dans la PERIODE ROUGE.

RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.

F M I

Pour tout problème avec la F M I, contacter Marc Mallet **06 52 97 94 37**

Cette année, la plénière, qui s'appellera désormais « Réunion d'avant saison », aura lieu le

samedi 14 septembre 2024 à 10 H au District de l'Isère.

Les informations données concerneront l'ensemble des licenciées, merci de venir avec un responsable de chaque catégorie et pas seulement avec un représentant de club.

La Commission demande aux clubs de préciser par mail : feminines@isere.fff.fr le nombre de personnes présentes par club pour cette réunion.

SENIORS A 11

Phase brassage D2-D3 :

Equipes engagées : CHARVIEU CHAVAGNEUX – ECHIROLLES 2 – FFNI – ACADEMIE DE BRION – VALLEE DU GUIERS – VIRIEU VALONDRAS – VERSAU- PAYS VOIRONNAIS 2 BEAUCROISSANT

Selon, le nombre d'équipes engagées (si plus de 10) le championnat D2 se déroulera en deux phases, avec une deuxième phase D2, D3.

Date butoir d'engagement : 10 Septembre 2024

SENIORS A 8

Date butoir d'engagement : 02 Septembre 2024

Equipes engagées : ST ALBIN DE VAULSERRE, LA BATIE MONTGASCON, BOURBRE, CESSIEU, CHATTE, COLLINES, CROLLES, CROSSEY, FARAMANS, GUC 3, LAUZES, LIERS, MISTRAL, POLIENAS, REVENTIN, ST CASSIEN, ST JOSEPH DE RIVIERE, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VALLEE DE L'HIEN, VERSAU 2, CLAIX 2, ENTENTE FOOT ETANGS, ST HILAIRE DE LA COTE ; U O P

U18F A 11

Equipes engagées : 17 Equipes

G F 38, GAPS, LA ROCHETTE, FC ECHIROLLES, FOOT FEMININ NORD ISERE, G U C FF, ACADEMIE DU BRION, NIVOLAS, AIX, CHAMBERY SF 2, CESSIEU, SUD ISERE, CROLLES, ST QUENTIN FALLAVIER, MOIRANS, PAYS DES COULEURS, AS GRESIVAUDAN

En attente ECHIROLLES 2,

COUPE

Pas de coupe en U18 à 11

U18F A 8

Date butoir d'engagement : 09 Septembre 2024

Equipes engagées :

2 ROCHERS, PAYS D'ALLEVARD, RACHAIS, REVENTIN, VALLEE DE L'HIEN, VALLEE DU GUIERS,, FOOT FEMININ NORD ISERE 2, LA SAVOYARDE, VOUREY, VAREZE, VER SAU

U15F

D1

Championnat

J1 : 21 septembre

J2 : 28 septembre

J3 : 5 octobre

J4 : 12 octobre

J5 : 9 novembre

J6 : 16 novembre

J7 : 23 novembre

J8 : 29 novembre

J9 : 7 décembre

J10 : 8 février

J11 : 15 février

J12 : 15 mars

J13 : 22 mars

J14 : 5 avril

J15 : 12 avril

J16 : 10 mai

J17 : 17 mai

J18 : 24 mai

Le calendrier de la D1 sortira en fin de semaine

Phase brassage D2-D3 :

Dates butoir d'engagement

09 Septembre 2024

Equipes engagées :

CROLLES 2, 2 ROCHERS, FC2A, MANIVAL, MOIRANS, MOS3RIV, NOYAREY, PAYS DES COULEURS, REVENTIN, SUD ISERE, VALLEE DE L'HIEN, VALLEE DU GUIERS, NIVOLAS, GUC 2, ESTRABLIN, ECHIROLLES, LA SAVOYARDE, BOURGOIN 2

COUPE U15F

1^{er} tour : 19 octobre

1/8^{ème} : 8 mars

1/4 finale : 29 mars

1/2 finale : 19 avril

Finale : 8 juin

U13F

- 1e phase : plateaux / inscription sur Google Form
- 2e phase : championnat

U10F

Des plateaux spécifiquement féminins auront lieu en phases automne et printemps

FOOT LOISIR

La commission féminine a pour projet de créer du foot sénior loisir la saison prochaine, les clubs intéressés par cette pratique peuvent envoyer leur engagement à la commission féminines.

Equipes engagées :

FOOT FEMININ NORD ISERE, ST HILAIRE DE LA COTE

Jacques Issartel / Président

06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 3 septembre 2024 à 19h00

Procès-Verbaux N° 669

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Cédric DOLCETTI, Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

Rappel : tout courriel doit être transmis via la boîte mail des clubs à l'adresse du district ou de la commission. Tout courrier non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

2. Frogés : noté (engagement).

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La réunion d'avant-saison de la CFSE est programmée au **lundi 9 septembre 2024 à 19h30** au siège du District.

Ordre du Jour : organisation de la saison 2024-2025.

Information FMI : comme évoqué lors de la réunion plénière du 10 juin 2024, la FMI peut être mise en place pour cette saison sous certaines conditions. Il est impératif que les équipes fournissent au district en début de saison le nom du stade (et la commune) qui sera utilisé toute la saison, ainsi que le jour de semaine et l'heure du début des rencontres.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 3 septembre 2024 à 18h00

Procès-Verbal N°669

Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive, Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.f

.....

Saison 2024/2025 :

Championnat :

Dates d'engagement en championnat :

D1 : du 01/07/24 au 03/09/24.

Début du championnat D1 : S39 (24/09 au 29/09/24).

D2 si assez de clubs : du 01/07/24 au 24/09/24.

Merci aux clubs intéressés pour engager une équipe réserve d'envoyer un mail à la Commission Futsal afin d'étudier la faisabilité d'une D2.

Clubs ayant répondu positivement au mail :

Base FC; Pays Voironnais Futsal; Domarin Futsal 38; Futsal St Marcellin.

FMI : (feuille de match informatisée)

Les dates de formation à la FMI (Feuille de Match Informatisée) vous seront communiquées ultérieurement.

Prévisions pour la saison 2024/25 Commission Futsal pour les jeunes et féminines.

Rentrée du Futsal (U10 à U11) : Week-end du 14-15 septembre 2024.

Noël du futsal (U6 à U9) : Week-end du 14-15 décembre 2024.

Coupe Départementale Futsal U13 à U15 : A partir de mi-décembre 2024 à fin février 2025.

Coupe Départementale Futsal : U17 et féminines séniors : A partir de décembre 2024 à fin Janvier 2025.

Le Challenge National Futsal U18 Garçons et Seniors Féminins est reconduit pour cette saison 2024/25 sous la dénomination de **Coupe Nationale Futsal**. Les finales régionales se dérouleront le week-end du 08 et 09 février 2025.

Nous avons besoin des clubs pour réserver des créneaux dans les gymnases afin de développer le Futsal dans le département.

Correspondants de club :

Communiquer à la Commission les coordonnées des correspondants désignés.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 3 SEPTEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal N° 669

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN.

Excusés : Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT, Aline BLANC,

BON à SAVOIR :

MUTATION U20 – U19 – DISPENSE du CACHET MUTATION : P.V. n°668 – 667 – 662

Nombre de joueurs "Mutation : P.V. n°668 – 667 – 662

ERRATUM - Groupement :

Groupement féminin : **ACADEMIE DU BRION** – n°~~544676~~ **564949** – Catégories U12 F à U20 F et Seniors

- J.S. ST GEORGEOISE ~~545698~~ n°511676
- F.C. VALLEE DE LA GRESSE ~~564949~~ n°545698

COURRIER

La BOURBRE n°550797 : suite à votre mail du 28/08/2024, la commission féminine et le comité de direction du mardi 03/09/2024, ont refusé à l'unanimité la proposition d'entente présentée. Il n'y ait aucun intérêt à créer deux équipes à 8 plutôt qu'une seule équipe à 11.

Pour info : au mardi 03/09/2024 : BOURBRE : 8 licenciées seniors filles

U.S.PONTOISE : 0 licenciées seniors filles, 2 U17 F et 1 U16 F.

RUY-MONTCEAU n°534262 : Art. 21-2-2 des R.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL - D2 :

➤ **Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur** : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R après la première journée de championnat. Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1^{er} match de championnat encourt **une amende** fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

➤ A l'expiration du 60^{ème} jour après la date de la première journée de championnat et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

➤ **Sanctions en cas de non présence de l'éducateur déclaré** ou de la personne qui a fait monter l'équipe Le club qui ne dispose pas de la présence physique, malgré son inscription sur la feuille de

match, de l'éducateur titulaire du diplôme CFF3, ou de la personne qui a fait monter l'équipe, est pénalisé d'une amende et par la perte d'1 (un) point pour chacune des rencontres de championnat disputées.

Ces sanctions ne sont pas appliquées lorsque l'éducateur déclaré ou la personne qui a fait monter l'équipe est absent(e) occasionnellement ou suspendu(e) dans une limite de trois absences maximum sur l'ensemble de la saison,. Au-delà des trois absences, les sanctions sont appliquées

Il vous faut déclarer un éducateur diplômé C.F.F.3 avant la 1^{ère} journée.

EDUCATEURS D1 – D2

Liste des clubs n'ayant pas déclaré leur éducateur sur FOOTCLUBS au 24 août.

(bien préciser l'équipe et non les équipes ou "toutes les équipes").

D1	D2-A	D2-B
	U.S. VILLAGE OLYMPIQUE n°523821	ECHIROLLES n°515301

DEMANDE DE MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour la saison 2024- 2025 (article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage) parue au P.V. de la LAuRAFoot du 23 août 2024

club	mutés supplémentaires	équipes bénéficiaires
M.O.S.3R n°580951	2	2 en U15R2
St MARCELLIN n°504713	1	Seniors D3
SEYSSINS n°530381	1	U15 - D1
RACHAIS n°546479	1	U15 - D1
CROLLES n°517504	2	1 en Seniors R3 1 en U13

ENTENTES ENTRE CLUBS

Les demandes d'entente seront validées fin août eu égard au nombre de licenciés (es) par catégorie et par club constituant la dite entente.

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 - SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football - -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ - ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2** pour les équipes à 8.

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

ENTENTES validées **mardi 27/08/2024**

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
SF.1	CROSSEY	CHARTREUSE-GUIERS		CROSSEY
U15.1	O.N.D.	C.V.L. 38	DIEMOZ	O.N.D.
U15.3	PAYS d'ALLEVARD	GONCELIN		PAYS d'ALLEVARD
U15.5	U. NORD ISEROISE	ARTAS-CHARANTONNAY		U. NORD ISEROISE
U17.1	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU

U17.2	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY
U18.1	CROSSEY	PAYS VOIRONNAIS		CROSSEY

ENTENTES validées ce mardi 03/09/2024

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
SF.2	G.U.C. F.F. 3	GIERES		G.U.C. F.F.
U15.2	PAYS VOIRONNAIS	CROSSEY		PAYS VOIRONNAIS
U13.1	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U13.2	CHEYSSIEU	La SANNE St ROMAIN		CHEYSSIEU

ENTENTES non VALIDEES ce mardi 03/09/2024

Nombre minima de joueurs non respecté (Voir ci-dessus) ou nombre de joueurs insuffisants pour constituer une équipe.

U15.4	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U15.6	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES
U17.3	St QUENTIN FALLAVIER	VILLEFONTAINE		St QUENTIN FALLAVIER
U17.4	COLLINES	BEAUREPAIRE		COLLINES

Rappel CHAMPIONNAT U17

Les équipes inscrites dans les championnats D2 et D3 sont autorisées à faire jouer 3 joueurs U18 et 3 joueurs U15.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, ou U20) Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans les équipes supérieures (séniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°662 du 4 juillet 2024

N°262 : Club : ST MARTIN D'HERES - n°530437 – SENIORS – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le 2^{ème} match concerné, par cette décision, sera le premier match de championnat de l'équipe SENIORS – D2 (saison 2023-2024) de la saison 2024-2025.

➤ **contre PAYS VOIRONNAIS, le 08/09/2024**

~~Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES n°550437 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 26/08/2024~~

Se jouera à La MURETTE à 13 h 00

N°260 : Club : Gpt VEZERONCE-HUERT-U.S. DOLOMIEU – 564194 – U20 – D1 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- Contre NIVOLAS, le 14/09/2024

Ce match se jouera à stade municipal de TIGNIEU JAMEYZIEU

N°264 : Club : MOS3R F.C. – 580951 – U20 – D2 (MOS3R 22) (saison 2023–2024)

Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U20 - MOS3R FC 22 (saison 2023-2024), lors de la saison 2024 – 2025.

- contre DOMARIN 21, le 14/09/2024

Le match se déroulera au stade du club TOUR-St CLAIR n°550032.

N°239 : Club : SAINT MARTIN D'HERES – 550437 – U15 – D1 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 – D1 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre VALLEE de la GRESSE, le 14/09/2024

Par conséquent, le club de St MARTIN d'HERES n°550437 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 02/09/2024.

N°238 : Club : SASSENAGE – 504777 – U17 – D2 (saison 2023-2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U17 – D2 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

- contre SEYSSINS 3, le 28/09/2024

Par conséquent, le club de SASSENAGE n°504777 est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 16/09/2024.

N°265 : Club : La MURETTE n°504823 – U20 – D2 (saison 2022–2023)

➤ Le match concerné par cette décision est prévu :

le 12 octobre 2024, contre Gpt BARMES LAUZES

Par conséquent, le club La MURETTE est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 30/09/2024.

N°263 : Club : MISTRAL F.C. – 539465 – U15 – D3 (saison 2023–2024)

➤ Le match concerné par cette décision sera le premier match de championnat de l'équipe U15 (saison 2023 – 2024) lors de la saison 2024 – 2025.

N°266 : Club FROGES n°590249 – SENIORS D4 (saison 2022-2023)

Lors de sa réunion du 12/04/2022 parue au P.V. 553 du 21/04/2022, dossier référence 22/19/15, la commission de discipline du District de l'Isère de Football avait décidé :

- 2 matchs ferme de suspension de terrain à l'équipe seniors D4 – POULE A – saison 2022-2023.

Considérant l'art **25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus**:

Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission des Règlements, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 10 jours francs avant la date du match par écrit. Selon le calcul du site Michelin, chemin le plus court, le stade accueillant la rencontre doit être situé à plus de 30 km du siège du club sanctionné.

La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission des Règlements se saisit du dossier, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

✓ *Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné.*

- **Les matchs concernés par cette décision seront les deux premiers matchs de championnat joués à domicile par l'équipe seniors D5 du club FROGES n°590249 (saison 2024-2025).**



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 3 SEPTEMBRE 2024 à 14h00

Procès-Verbal N°669

Président : Michel Vachetta

Présents: Gérard Bouat, Daniel Guillard, Bernard Buosi, Claude Maugiron, Annie Brault, Dan Marchal.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2024/2025, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 10/U11

Réunions d'avant saison :

Afin de présenter aux éducateurs et dirigeants s'occupant de cette catégorie, 6 réunions sont organisées le 5, 6 et 9 septembre dans différents secteurs.

Une invitation a été envoyée en fin de semaine sur la messagerie des clubs, indiquant le lieu de ces réunions la date et l'horaire.

Il est nécessaire que tous les clubs concernés soient présents.

U 13

Challenge Festival National : Les 108 équipes disputant la 1^o journée de ce challenge ont été listées et engagées suivant le classement des équipes lors de la précédente saison.

Les clubs peuvent retrouver leur engagement sur foot-club, rubrique autre compétition.

Challenge Festival Isère : Toutes les autres équipes doivent faire leur pré-engagement sur foot-club.

D1 1° Phase

Poule B : Rachais 2 est remplacé par Echirrolles 2.

Poule E : Ver-Sau est remplacé par St Marcellin.

Courrier de St Martin d'Uriage : Merci de voir si vous pouvez changer avec un club de votre secteur évoluant en D2.

U 15

Courriers clubs : Dolomieu, Cremieu, Ro-Claix.

Dolomieu : GP Vérezonce Huert Dolomieu, les U16R2 sont votre équipe 1.

Vezeronce-Huert-Dolomieu 2 en D1, Vezeronce-Huert-Dolomieu 3 en D3.

D2 Poule C : Supprimer Ro-Claix qui est remplacé par Claix dans cette poule.

D3 : Cremieu inscription d'une équipe.

Composition des poules D3 :

POULE A	POULE B	POULE C
CROLLES 2 DOMENE GRESIVAUDAN 2 ST HILAIRE DU TOUVET PAYS D'ALLEVARD	FC2A 1 ST MARTIN D'HERES 3 MANIVAL 3 ST MARTIN D'URIAGE VERSOU	FC2A 2 MISTRAL USVO 2 SEYSSINS 3 ST MARTIN D'HERES 2
POULE D	POULE E	POULE F
2 ROCHERS 2 ECHIROLLES 3 SEYSSINET 3 SASSENAGE 2 4 MONTAGNES	SUD ISERE 2 FC OISANS PONT DE CLAIX ST PAUL DE VARCES VALLEE DE LA GRESSE 2 NOTRE DAME DE MESSAGE	CHATTE 1 ST MARCELLIN 2 VOUREY VER SAU VINAY 2 RO-CLAIX

POULE G	POULE H	POULE I
CHIRENS 2 LA MURETTE 3 ST GEOIRE EN VALDAINE 2 LCA FOOT 38 TULLINS	ST GEOIRE EN VALDAINE 1 ST JOSEPH DE RIVIERE LA SURE 2 VIRIEU - VALONDRAS RIVES BOURBRE	VALLEE DU GUIERS 2 BOUVESSE CORBELIN BALME-LAUZES 2 VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU 3 CREMIEU 2
POULE K	POULE L	POULE J
TOUR ST CLAIR 2 VALLEE D'HIEN CESSIEU	ESTRABLIN MOS 3R 4 REVENTIN	LIERS FARAMANS 2 ENT UNIFOOT ARTAS 2

RUY-MONTCEAU ST ANDRE LE GAZ 2 NIVOLAS 2	OL NORD DAUPHINE BEAUVOIR - ROYAS	COLLINES VAREZE
--	--------------------------------------	--------------------

U 17

D3 : Les poules seront consultables en fin de semaine sur le site.

U 20

D2 : Les poules seront consultables en fin de semaine sur le site

SENIORS

Le stage annuel des arbitres aura lieu le samedi 07 Septembre 24, jour de la première journée de championnat.

Pour que ce stage puisse se passer dans de bonnes conditions, tous les matchs de cette première journée auront lieu le dimanche 08 septembre.

Composition des poules D5 :

POULE A	POULE B	POULE C
ABBAYE 2	CLAIX 2	CROSSEY 2
FROGES OC	ST GEORGES COMMIIERS 2	MIRIBEL 2
DOMENE 2	SASSENAGE 3	FARAMANS 2
ST MARTIN D'HERES 3	TULLINS 2	CHIRENS 3
SUD ISERE 2	VINAY	ST JOSEPH RIVIERES 2
PIERRE-CHATEL	RO CLAIX 2	VOUREY 2
BOURG D'OISANS	ST LATTIER 2	VIRIEU/VALONDRAS 2
UO Portugal 2	CHATTE 2	RC HILAIROIS
TUNISIENS SMH 2	VERSAU 2	VOREPPE
TURCS GRENOBLE 2	POISAT	LCA FOOT 2
ES MISTRAL 2	ST ANTOINE 2	RIVES 2
MAHORAIS GRENOBLE 2	EXEMPT	EXEMPT
POULE D	POULE E	POULE F
UNIFOOT 2	THODURE 2	FARAMANS 3
CREMIEU 2	ECBF 2	CESSIEU

LAUZES 3
BATIE MONTGASCON 2
LES AVENIERES 2
DOLOMIEU 3
CORBELIN 3
ST ANDRE LE GAZ 3
VELANNE
CREYS-MORESTEL 4
ROCHETOIRIN
EXEMPT

BONNEVAUX
LIERS 2
LCA FOOT 3
FORMAFOOT 3
VALLEE HIEN 3
POLIENAS
BOURGOIN ASP
IZEAUX
BIZONNES 2
EXEMPT

VIRIEU/ VALONDRAS 3
SY HILAIRE COTE 2
CS 4 ROUTES 2
CASSOLARD PASSAGE 2
ISLE D'ABEAU 2
BILIEU 2
VELANNE 2
ASCOL FOOT 38
BEAUVOIR ROYAS 2
EXEMPT

POULE G

ESTRABLIN 3
ARTAS-CHARANTONNAY 3
ENTENTE ETANGS 2
EYZIN ST SORLIN 2
BEAUVOIR ROYAS
COLLINES 2
MOS 3R 5
CHEYSSIEU
NORD DAUPHINE 2
VAREZE 4
AGNIN
CREMIEU

VETERANS

La commission souhaite proposer aux vétérans une compétition à 11 que ce soit pour les équipes vétérans Grenoble ou les équipes vétérans Nord Isère. Les clubs intéressés peuvent se signaler auprès de la commission afin que celle-ci puisse travailler à la mise en œuvre de cette compétition à 11. Les responsables de la commission se tiennent à la disposition des clubs pour toutes les précisions souhaitées.

Pour information, cette compétition à 11 se disputera le vendredi soir, comme la pratique à 8 avec si besoin en cas d'accord entre deux clubs de disputer un match un autre jour de semaine.

De plus il est précisé que la pratique à 8 est naturellement maintenue.

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Procès-Verbal N°669

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 13 septembre 2024 au dimanche 15 septembre 2024

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

dimanche 15 septembre 2024

Match seniors Cp de l'Isère F. Marchiol
TURCS DE GRENOBLE/FC ÉCHIROLLES 3 à 15h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

dimanche 15 septembre 2024

Match seniors Cp de l'Isère F. Marchiol
ES MISTRAL/US ABBAYE à 15h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 15 septembre 2024

Match Féminines D3
GF38/ALBI MARSSAC TF à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 14 septembre 2024

Match U17 D2
FC2A/CLAIX FOOT à 14h00

Match U20 D1
FC2A/OC EYBENS 16h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 14 septembre 2024

Match U14 R1
GF38/O. VALENCE à 13h00

Match U15 R1
GF38/O. VALENCE à 15h30

dimanche 15 septembre 2024

Match U16 R1
GF38/FC LYON à 13h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 14 septembre 2024

Match U15 D2
USVO/AS GRÉSIVAUDAN à 15h00



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 3 sept 2024

Procès-Verbal N°669

Président : Samuel BOURGEOIS

CARNET NOIR

Condoléances solennelles à Didier Aubert dirigeant des clubs F.C. La Sure et F.C. Pays Voironnais ces dernières saisons

Toute l'équipe technique du District de l'Isère de Football se joint à tous les membres de sa famille dans leur chagrin et partage leur peine en ce moment de deuil. Il va aussi beaucoup manquer au Football d'Animation sur le secteur Voironnais et restera à jamais dans nos souvenirs, pour sa gentillesse et sa passion pour l'encadrement des jeunes footballeurs.

Nous tenons à leur présenter nos plus sincères condoléances.

REUNIONS DE SECTEURS U6-U9

Secteur	Date de la réunion	Lieu	Horaire
Grenoble/Fontaine	Lundi 16 septembre	FC2A (Siège – 55/57 avenue Maréchal Randon – Grenoble)	19h
Voiron	Mardi 10 septembre	Voiron (Stade Plan Menu – Coublevie)	19h
St Marcellin	Jedi 19 septembre	St Vêrand (Stade)	19h
La Mure	Jedi 12 septembre	Bourg d'Oisans (Gîte le Grand Renaud du Bourg d'Oisans - route du stade – 38520)	19h30
Pontcharra	Jedi 12 septembre	St Hilaire du Touvet (Stade)	19h

Bièvre- Valloire : Sous secteur Reventin Sous secteur La Côte St André	Lundi 16 septembre	Beauvoir (Stade)	19h
	Lundi 9 septembre	Balbins (Stade)	19h30
Basse Isère (Sect. A)	Lundi 23 septembre	Ruy Montceau (Stade)	19h
Basse-Isère (Sect. B)	Jeudi 19 septembre	La Tour du Pin (Stade)	19h

Planning des Formations d'Educateurs / Educatrices 24-25

IMPORTANT :

Tous les candidats doivent suivre l'un des parcours d'inscription ci-dessous :

- S'il finance sa formation : depuis le site maformation.fff.fr,
- Si le club finance sa formation : depuis portailclubs.fff.fr via le club auprès duquel il est affilié.

Les formations CFI U6/U9 et U10/U13 d'août septembre sont ouvertes, pensez à vous inscrire rapidement, **avant le 24 juillet de préférence**, prendre en compte les congés d'été du personnel dédié à la formation (du 26 juillet au 19 août)

CFI U6-U9 3 OCTOBRE ET 17 OCTOBRE

Liste des inscrits au 30 août

AIT HAMMOU Abdelouahed	F.C PAYS VOIRONNAIS
CLEMENT Tao	L.C.A. FOOT 38
DE CARVALHO Maxime	2 ROCHERS FC
DE SOUSA Manuel Jose	L.C.A. FOOT 38
DOMINGUES Jean Louis	L.C.A. FOOT 38
JADZINSKI Noa	2 ROCHERS FC
TAFER Salim	A.C. SEYSSINET PARISET

CFI U10-U13 4 OCTOBRE ET 18 OCTOBRE

Liste des inscrits au 30 août

BELKADI Omar	2 ROCHERS FC
BERIZZI Thierry	A.C. SEYSSINET PARISET
FRANCO Guilain	F.C. LA TOUR ST CLAIR
GIROUD GARAMPON Cedric	F.C. CHIRENS
KONATE Karinka	A.C. SEYSSINET PARISET
MANZIA Bidge	A.C. SEYSSINET PARISET
PAQUIER Romain	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
TAOUIL Youssef	2 ROCHERS FC
YESSAAD Hamed	2 ROCHERS FC

PLANNING 24-25

Thème	Date	Lieu
CFI U6U9 (1)	22 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	12 septembre 2024	
CFI U10U13 (1)	23 aout 2024	ST ANDRE LE GAZ
	13 septembre 2024	
CFI U6U9 (2)	3 octobre 2024	2 ROCHERS
	17 octobre 2024	
CFI U10U13 (2)	4 octobre 2024	2 ROCHERS
	18 octobre 2024	
CFI FUTSAL (1)	21 & 22 nov. 2024	
Module GB		
CFI U14-U19 (1)	14 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	28 novembre 2024	
CFI SENIORS (1)	15 novembre 2024	ST MAURICE EXIL
	29 novembre 2024	
AF Accompagnateur d'équipe		
CFI PROJET CLUB (1)	5 décembre 2024	District Isère Sassenage
CFI PROJET CLUB (2)	16 janvier 2025	
CFI U14-U19 (2)	6 février 2025	
	20 février 2025	
CFI SENIORS (2)	7 février 2025	
	21 février 2025	
CFI U6U9 (3)	06 mars 2025	
	20 mars 2025	
CFI U10U13 (3)	07 mars 2025	
	21 mars 2025	
CFI U6U9 (4)	03 avril 2025	
	17 avril 2025	
CFI U10U13 (4)	04 avril 2025	
	18 avril 2025	
CFI U14-U19 (3)	15 mai 2025	
	29 mai 2025	
EXAMENS CERTIFICATION CFF... 2024/2025		
Certif 1	06 novembre 2024	
Certif 2	14-mai-25	

INFORMATION LIGUE

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires pour valider les Diplômes Fédéraux Coach Jeunes et Séniors sont désormais disponible [sur maformation.fffr](http://sur.maformation.fffr).

Dates :

- 04/09/24 à Aix Les Bains (73)
- 19/09/24 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/10/24 à Saint-Priest-en-Jarez (42)
- 07/11/24 à Tola Vologe, Lyon (69)

- 18/12/24 à Sassenage (38)
- 21/01/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 27/02/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/03/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 24/04/25 à Tola Vologe, Lyon (69)
- 13/06/25 à Cournon d'Auvergne (63)

Les journées auront lieu de 08h30 à 17h30.

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL

DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSF DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.fff.fr